



"Restons chez nous, mais ce n'est pas la solidarité qui est confinée"

Au deuxième jour de confinement, de nombreux personnels sont sur le pont: en télétravail car limiter ses déplacements est la première des formes de solidarité avec l'ensemble de la population, les soignant-es bien entendu, alors que l'hôpital public a subi des coupes budgétaires qui rendent plus difficile aujourd'hui le fait de faire face à la crise sanitaire, mais aussi les personnels de l'Éducation Nationale accueillant les enfants des personnels soignants, les personnels des services publics dont la continuité doit être assurée, les salarié-es des magasins alimentaires, etc, tous ces personnels devant faire face au manque de moyens de protection, la FSU intervient sans relâche pour obtenir ces protections.

Beaucoup se demandent ce qu'il est possible de faire pour manifester sa solidarité. Rester chez soi n'est pas seulement un acte de protection individuelle, cela protège aussi et surtout toute la société. Cependant, de nombreux besoins sont signalés par les associations d'aides aux plus démunis, le chômage technique va toucher les plus précaires parmi les salarié-es. Quant aux plus fragiles encore, sans domicile fixes, etc, les associations souffrent d'un manque de bénévoles, se rapprocher de ces associations peut être un acte fort de solidarité dans la période. Par ailleurs, la situation dans les hôpitaux s'aggrave, s'engager dans la réserve sanitaire est aussi possible pour mettre à disposition ses compétences, toutes les infos ici: <https://www.gouvernement.fr/risques/la-reserve-sanitaire>

La FSU appelle à manifester sa solidarité par toutes les initiatives, en particulier les applaudissements des personnels soignants et de tous et toutes les personnels mobilisé-es à 20h depuis sa fenêtre ou son balcon "Applaudissons toutes et tous les personnels soignant-es, relayons cette initiative".

Emmanuel Macron a promis que "les plus précaires ne seraient pas oubliés".

Nous avons, via des associations et les syndicats nationaux des secteurs concernés, des remontées des centres de rétention et des établissements pénitentiaires : pas de protection sanitaire des retenus ou des détenus, ... qui sont dans une grande promiscuité et sans possibilité d'appliquer les règles sanitaires et de distanciation. Par ailleurs, les préfectures sont fermées et toutes les audiences au TA sont reportées sine die, sans espoir de sortie proche des centres de rétention donc. Aucune prison de France ne dispose de protection; les maisons d'arrêt, en surpopulation carcérale pouvant atteindre 6 personnes dans une cellule (quand ce n'est pas un dortoir de 10 à 12) vont vite ressentir le phénomène. Le premier détenu infecté covid 19 est décédé cette nuit (à Fresnes); le taux de mortalité risque d'être bien supérieur pour cette population; idem pour le taux de contagion et donc pour les personnels en première ligne, sans compter que la fin des parloirs va tendre les personnes détenues qui sont déjà "confinées".